

<p>PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL</p> <p>Séance du mercredi 26 octobre 2022 Salle du Conseil A 20H00</p>	<p>Membres afférents au conseil : 15 Membres présents : 13 Membres ayant donné pouvoir : 2 Membres votants : 15</p>
--	---

Présidente : Mme MARTINERIE Catherine, Maire.

Présents : Mme MICHAUD Marie-Christine, M. PAGNEUX Julien, Mme GUESDON Fabienne, Mme DETRAZ Isabelle, M. FILLION Romain, Mme COUSIN Nadine, CARRAUD Maud, M. TOURNIER Geoffrey, M. ROSSINELLI Michel, M. MERCIER Erice, Mme GALLAY Valérie, M. BERTHE Joseph.

Absents avec pouvoirs : Mme MAITRE Sophie (pouvoir à Mme MARTINERIE Catherine), M. CREPY Jean-Claude (pouvoir à M. MERCIER Eric).

Mme Valérie GALLAY a été désignée secrétaire de séance

Le quorum est atteint

Ordre du jour de la séance :

- ✓ Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 21 septembre 2022
- ✓ Assurance groupe du Centre De Gestion74
- ✓ Convention de gestion entre Thonon Agglo et la commune en matière d'entretien des fossés et autres espaces verts pluviaux
- ✓ Convention de gestion en Thonon Agglo et la commune en matière d'entretien des avaloirs et réseaux pluviaux communaux
- ✓ Présentation du rapport d'activité 2021 de Thonon Agglomération
- ✓ Partage de la taxe d'aménagement
- ✓ RPQS (Rapports annuels sur le prix et la qualité des services) Assainissement, année 2021
- ✓ RPQS Eaux potable, année 2021
- ✓ RPQS Prévention et Gestion des déchets, année 2021
- ✓ Désignation d'un correspondant incendie et secours
- ✓ Décision Modificative numéro 1

Délibérations :

NUMERO	OBJET	VOTE (POUR, CONTRE, ABSTENTION)
N°2022-69	ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE DES RISQUES STATUTAIRES DU CDG74.	UNANIMITE
N°2022-70	RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE THONON AGGLOMERATION	UNANIMITE
N°2022-71	EAU : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR	UNANIMITE

	LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – EXERCICE 2021	
N°2022-72	ASSAINISSEMENT : ADOPTION DU RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – EXERCICE 2021	UNANIMITE
N°2022-73	PREVENTION ET GESTION DES DECHETS : ADOPTION DU RAPPORT PUBLIC ANNUEL SUR LA QUALITE DU SERVICE (RPQS) – EXERCICE 2021	UNANIMITE
N°2022-74	DECISION MODIFICATIVE N°1	UNANIMITE
N°2022-75	PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT	VOTE POUR :14 VOTE CONTRE :0 ABSTENTION :1
N°2022-76	DELIBERATION ANNULEE	
N°2022-77	CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLOMERATION ET LA COMMUNE EN MATIERE D'ENTRETIEN DES FOSSES ET AUTRES ESPACES VERTS PLUVIAUX	VOTE POUR :14 VOTE CONTRE :1 ABSTENTION :0
/	CONVENTION DE GESTION EN THONON AGGLO ET LA COMMUNE EN MATIERE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RESEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX	VOTE POUR :6 VOTE CONTRE :8 ABSTENTION :1

Arrêtés :

N°2022-116	REGLEMENTATION DE MISE EN SERVICE ET DE LA COUPURE DE L'ECLAIRAGE PUBLIC SUR LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE	UNANIMITE
N°2022-117	DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS	UNANIMITE

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 SEPTEMBRE 2022

Approuvé à l'unanimité.

ASSURANCE GROUPE DU CENTRE DE GESTION74

Sur proposition de Madame le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, l'adhésion de la commune au nouveau contrat groupe d'assurance des risques statutaires proposé par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de la Haute-Savoie, contrat qui garantit les frais laissés à la charge de la collectivité en vertu des textes régissant le statut des agents publics en cas de décès, invalidité, d'incapacité temporaire et d'accidents ou maladie imputables ou non au service.

CONVENTION DE GESTION ENTRE THONON AGGLO ET LA COMMUNE EN MATIERE D'ENTRETIEN DES FOSSES ET AUTRES ESPACES VERTS PLUVIAUX

Présentation de la convention par Mr Pagneux, adjoint aux travaux.

Après débat il a été évoqué le fait que cette convention ne changera rien au travail déjà effectué par les agents techniques de la commune ou par les prestataires requis pour ces travaux.

De plus la commune bénéficiera d'un reversement d'environ 3 000 € de la part de Thonon Agglomération.

Cependant les membres du Conseil Municipal veulent toujours avoir la main mise sur la commune, ce qui impliquera une coordination avec Thonon Agglo.

Le Conseil Municipal accepte la convention avec 14 voix pour et 1 contre et autorise Madame le Maire à signer la convention en vigueur.

CONVENTION DE GESTION EN THONON AGGLO ET LA COMMUNE EN MATIERE D'ENTRETIEN DES AVALOIRS ET RESEAUX PLUVIAUX COMMUNAUX

Présentation de la convention par Mr Pagneux, adjoint aux travaux.

Dans le cadre du transfert de compétences des eaux pluviales urbaines à l'Agglomération (l'entretien des avaloirs situés en zone non urbaine est normalement à la charge de la commune).

Thonon Agglo propose de prendre en charge cette mission en refacturant à la commune le coût des travaux correspondants à + 15% de frais.

Après débat, les membres du Conseil ne voient pas l'intérêt de faire appel aux services de Thonon Agglo pour ce domaine, qui n'apporte pas de plus-values tant en termes d'efficacités pour les interventions (gros risques de manque de souplesse et de réactivité lors d'urgence) et de coût pour la collectivité.

Le Conseil Municipal n'accepte pas cette convention avec 6 voix pour, 8 voix contre et 1 abstention.

PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2021 DE THONON AGGLOMERATION

Madame le Maire, présente aux membres du Conseil Municipal le rapport d'activité rédigé par Thonon Agglo pour l'année 2021.

Sans remarques particulières, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

PARTAGE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Madame le Maire rappelle que la loi n° 2021-1900 du 30 décembre 2021 de finances pour 2022, rend obligatoire pour les communes membres d'un EPCI le partage des produits de la taxe d'aménagement dès lors que l'EPCI supporte des charges d'équipements publics sur le territoire desdites communes.

La délibération CC001934 du Conseil Communautaire de Thonon Agglomération en date du 27 septembre 2022 fixe, à compter de 2023, le reversement de la taxe d'aménagement à Thonon Agglo de la manière suivante :

- 50 % de la taxe d'aménagement perçue au sein des zones d'activités économiques d'intérêt communautaire
- 5 % de la taxe d'aménagement pour l'ensemble des autres secteurs

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve le partage de la taxe d'aménagement avec 14 voix pour et 1 abstention.

RPQS (RAPPORTS ANNUELS SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES) ASSAINISSEMENT, ANNEE 2021

Présentation par Madame le Maire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par Thonon Agglo pour 2021.

Un élu fait la remarque que la commune attend depuis longtemps le déploiement de l'assainissement demandé.

Sans autres remarques, le Conseil Municipal approuve ce rapport

RPQS EAUX POTABLE, ANNEE 2021

Madame le Maire, présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau établi par Thonon Agglo pour 2021.

Les membres du Conseil, déplorent, qu'en période de tension sur l'eau, le taux de perte soit de 21,5 %.

Sans autres remarques, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

RPQS PREVENTION ET GESTION DES DECHETS, ANNEE 2021

Présentation par Madame le Maire, du rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets établi par Thonon Agglo pour 2021.

Sans remarques, le Conseil Municipal approuve ce rapport.

DESIGNATION D'UN CORRESPONDANT INCENDIE ET SECOURS

Mr Berthe Joseph a été désigné à l'unanimité par les membres du Conseil Municipal pour être le correspondant incendie et secours de la commune.

DECISION MODIFICATIVE NUMERO 1

Crédits insuffisants pour le compte 66 – intérêts des emprunts
Section de fonctionnement

Article	Augmentation	Diminution	
6611	2 €		
60612		2 €	
TOTAL			0

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve cette Dm n°1

MARTINERIE Catherine, Maire



GALLAY Valérie, secrétaire de séance